



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue mardi le 3 juillet 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire  
Myriam Cournoyer, conseillère  
Guy Lambert, conseiller  
Luc Latraverse, conseiller  
Geneviève Paradis, conseillère  
Pierre Pontbriand, conseiller  
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Deux (2) personnes assistent à la séance.

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-07-18

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
  - a) séance ordinaire du 4 juin 2018
- 4- Correspondance pour décision
  - a) Club VTT Vagabond
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
- 8- Ressources humaines
  - a) Embauche d'un moniteur aux terrains de jeux
- 9- Annulation de soldes résiduaux de règlements d'emprunt
  - a) Réalisation complète de l'objet du règlement n° 493-2015 à coût moindre
  - b) Réalisation complète de l'objet du règlement n° 517-2017 à coût moindre et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original
  - c) Réalisation complète de l'objet du règlement n° 496-2015 à coût moindre et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original
- 10- Projet PIQM-MADA n° 557834 aménagement d'un parc intergénérationnel
  - a) Acquisition des luminaires
  - b) Mandat électricité pose des fûts et luminaires
  - c) Mandat électricité modification des entrées électriques et raccordement des luminaires
  - d) Acquisition mobilier urbain
- 11- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont
  - a) Décompte n° 1



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 12- Travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité entre les numéros civiques 2844 et le 2906
  - a) Offre de service professionnel pour répondre au MDDELCC et surveillance de la stabilisation de la rive longeant le chemin du Chenal-du-Moine
  - b) Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 13- Règlement n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans.
  - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans
  - b) Dépôt du projet de règlement n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans
- 14- Demande d'un don ou d'une commandite
  - a) M. Mathieu Lafleur, receveur Équipe Québec, Challenge de l'Est du Canada
- 15- Informations diverses
- 16- Autres affaires
  - a) Association des Aînés de Sainte-Anne-de-Sorel, demande d'autorisation pour pique-nique annuel
- 17- Questions du public
- 18- Levée de la séance

ADOPTÉE

### ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-07-18

#### **-séance ordinaire du 4 juin 2018**

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

### CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-07-18

#### **-Club VTT Vagabond**

Considérant que le *Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu* demande un droit de passage pour le sentier local sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 appartenant à la Municipalité; considérant l'existence du règlement n° 498-2015 concernant la circulation des véhicules hors route; considérant que la Municipalité est sensible aux désirs des adeptes de sports motorisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un droit de passage pour un sentier de VTT sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 du cadastre du Québec appartenant à la Municipalité. Également résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à la cession d'un droit de passage d'une période d'une année se terminant le 31 octobre 2019.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

04-07-18

### CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

05-07-18

### ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit: un montant de 40 568,06 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de juin 2018 ainsi qu'un déboursé de 9 253,07 \$ pour la période comprise entre le 5 juin et le 2 juillet 2018;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 5 juin au 2 juillet 2018 pour un montant de 639 254,64 \$.

Également résolu d'affecter 19 177 \$ du surplus accumulé non affecté pour le paiement de la facture relative à l'ajustement du service incendie pour l'année 2017.

ADOPTÉE

### COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune rencontre des comités ce mois-ci.

06-07-18

### RESSOURCES HUMAINES

#### **-Embauche d'un moniteur aux terrains de jeux**

Considérant l'ouverture des terrains de jeux à l'été 2018; considérant qu'il y a lieu d'embaucher quatre (4) moniteurs; considérant que le directeur général a recruté le quatrième candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'officialiser l'embauche de madame Zoé Desrosiers comme monitrice aux terrains de jeux avec un salaire horaire de 13,19 \$.

ADOPTÉE

07-07-18

### ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

#### **-Réalisation complète de l'objet du règlement n° 493-2015 à coût moindre**

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 493-2015 à un coût moindre que celui



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

prévu initialement; considérant que le coût réel des travaux s'élève à 389 000 \$; considérant que le financement permanent de cette somme a été effectué; considérant qu'il existe un solde de 191 263 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le *ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire* qui ne peut être utilisé à d'autres fins; considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 493-2015 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 493-2015 soit réduit de 580 263 \$ à 389 000 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*.

ADOPTÉE

08-07-18

### **-Réalisation complète de l'objet du règlement n° 517-2017 à coût moindre et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original**

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 517-2017 à un coût moindre que celui prévu initialement; considérant que le coût réel des travaux s'élève à 1 016 310 \$; considérant qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 122 900 \$ a été financée de façon permanente; considérant que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire approprier la subvention versée par la TECQ 2014-2018 au montant de 554 745 \$; considérant qu'il existe un solde de 812 391 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le *ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire* qui ne peut être utilisé à d'autres fins; considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 517-2017 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le montant de la dépense du règlement n° 517-2017 soit réduit de 1 273 523 à 1 016 755 \$;

Que le montant de l'emprunt du règlement n° 517-2017 soit réduit de 935 291 \$ à 122 900 \$;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 517-2017, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel approprie la subvention versées par la TECQ 2014-2018 au montant de 554 745 \$, selon les conditions prévues au bilan du 18 octobre 2017 joint en annexe;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 517-2017, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a utilisé une somme de son fonds général de 878 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution  
ou annotation

09-07-18

### **-Réalisation complète de l'objet du règlement n° 496-2015 à coût moindre et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original**

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 496-2015 à un coût moindre que celui prévu initialement; considérant que le coût réel des travaux s'élève à 1 730 830 \$; considérant qu'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 1 442 100 \$ a été financée de façon permanente; considérant que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire approprier les subventions versées par la TECQ 2014-2018 au montant de 244 564 \$, du MTQ au montant de 15 247 \$; considérant que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a affecté la somme de 41 372 \$ de son surplus accumulé non affecté; considérant qu'il existe un solde de 541 225 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le *ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire* qui ne peut être utilisé à d'autres fins; considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 496-2015 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le montant de la dépense du règlement n° 496-2015 soit réduit de 1 983 325 \$ à 1 730 830 \$;

Que le montant de l'emprunt du règlement n° 496-2015 soit réduit de 1 983 325 \$ à 1 442 100 \$;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 496-2015 la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel approprie la subvention versée par la TECQ 2014-2018 au montant de 244 564 \$, selon les conditions prévues au bilan du 19 février 2017 joint en annexe;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 496-2015, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel approprie les subventions versées par le MTQ totalisant un montant de 15 247 \$ selon les confirmations ministérielles du 16 juillet 2015 et du 29 juillet 2016 jointes en annexe;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 496-2015, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel approprie une somme de 41 372 \$ provenant du surplus accumulé non affecté selon la résolution n° 14-12-16 jointe en annexe;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*.

ADOPTÉE

### PROJET PIQM-MADA N° 557834 AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

10-07-18

#### **-Acquisition des luminaires**

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA n° de projet 557834, aménagement d'un parc intergénérationnel; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'éclairage du



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

parc Constant-Plante; considérant la lettre du 18 juin 2018 du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, monsieur Martin Coiteux et de la *ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation*, madame Francine Charbonneau; considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix auprès de l'entreprise *Guillevin International inc.* pour l'obtention de luminaire identique à ceux acquis en 2017 pour le parc Henri-Letendre; considérant la soumission de *Guillevin International inc.* pour la fourniture des luminaires au coût total de 16 500 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à *Guillevin International inc.* pour la fourniture des luminaires au coût de 16 500 \$ plus taxes, tel que spécifié à la soumission préparée le 18 avril 2018.

ADOPTÉE

11-07-18

### **-Mandat électricité pose des fûts et luminaires**

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA n° de projet 557834 aménagement d'un parc intergénérationnel; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'éclairage du parc Constant-Plante; considérant la lettre du 18 juin 2018 du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, monsieur Martin Coiteux et de la *ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation*, madame Francine Charbonneau; considérant que la municipalité doit donner un mandat à un électricien pour la pose des fûts et luminaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour la pose des fûts et luminaires à l'entreprise électrique *Gimatec inc.* selon la soumission n° G180690 du 17 avril 2018 au coût de 21 600 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

12-07-18

### **-Mandat électricité modification des entrées électriques et raccordement des luminaires**

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA n° de projet 557834 aménagement d'un parc intergénérationnel; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'éclairage du parc Constant-Plante; considérant la lettre du 18 juin 2018 du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, monsieur Martin Coiteux et de la *ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation*, madame Francine Charbonneau; considérant que la municipalité doit donner un mandat à un électricien pour la modification des entrées électriques et le raccordement des luminaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour la modification des entrées électriques et le raccordement des luminaires à l'*entreprise électrique D.A. inc.* selon la soumission du 1<sup>er</sup> juin 2018 au coût de 21 100,17 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution  
ou annotation

13-07-18

### **-Acquisition mobilier urbain**

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA n° de projet 557834 aménagement d'un parc intergénérationnel; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'éclairage du parc Constant-Plante; considérant la lettre du 18 juin 2018 du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, monsieur Martin Coiteux et de la *ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation*, madame Francine Charbonneau; considérant que le projet inclut du mobilier urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de mobilier urbain chez *Tessier Récréo-Parc* selon la soumission n° 29630 en date du 13 avril 2018 au coût de 8 425 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

### TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE DUPONT

14-07-18

### **-Décompte n° 1**

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 1 concernant les travaux exécutés, en date du 27 juin 2018, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 1 des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont, au montant de 464 583,83 \$ taxes incluses à l'entrepreneur *Excavation Mc BM. inc.*

ADOPTÉE

### TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE LONGEANT LE CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE AFIN DE PROTÉGER SON INTÉGRITÉ ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 2844 ET LE 2906

15-07-18

### **-Offre de service professionnel pour répondre au MDDELCC et surveillance de la stabilisation de la rive longeant le chemin du Chenal-du-Moine**

Considérant qu'une expertise géotechnique avait conclu que le talus riverain qui borde le chemin du Chenal-du-Moine devait faire l'objet de travaux de stabilisation de rive; considérant que la municipalité a fait préparer des plans et devis et déposé une demande de CA au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC) et au *Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* (MFFP) pour le projet de stabilisation de la rive bordant le chemin du Chenal-du-Moine; considérant que le MDDELCC demande des précisions concernant la demande d'autorisation; considérant que la municipalité devra faire surveiller les travaux suite à l'obtention du certificat d'autorisation; concernant l'offre de service professionnel de *Environnement Nordique inc.* en date du 7 juin 2017;



No de résolution  
ou annotation

16-07-18

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de répondre au MDDELCC et d'effectuer la surveillance de la stabilisation de la rive longeant le chemin du Chenal-du-Moine à *Environnement Nordique inc.*, selon l'offre de service professionnel n° 18-241 au coût de 18 790,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

### **-Demande d'autorisation à la CPTAQ**

Considérant que le projet est situé en zone agricole permanente; considérant que la demande vise à protéger le chemin du Chenal-du-Moine contre l'érosion en rive; considérant que le projet s'effectue sur des terrains privés appartenant à huit (8) particuliers; considérant que la stabilisation de la rive vise les lots riverains suivant : 4 800 932; 4 800 933; 4 800 934; 4 800 935; 4 800 936; 4 800 996; 4 800 997; 4 800 998 et le lot de la rue (4 801 052) du cadastre du Québec; considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), il n'y a pas d'autres espaces appropriés pour réaliser le projet; considérant qu'en vertu des critères d'applications de l'article 62 de la LPTAA à savoir :

1. Il n'y a aucun potentiel agricole sur ces lots;
2. Qu'il n'a aucune possibilité d'utilisation des lots à des fins d'agriculture;
3. Une stabilisation de berge ne crée pas d'impact négatif sur les activités agricoles;
4. Cette stabilisation de rive n'aura aucun impact sur les établissements de production animale;
5. Il n'existe donc pas d'autres emplacements possibles pour la réalisation de ce projet;
6. Il n'y a aucune exploitation agricole à proximité donc cela ne met pas en jeu l'homogénéité;
7. Il n'y a aucun effet sur la préservation des ressources en eau et en sol pour l'agriculture;
8. Ces lots ne sont pas cultivables contenu qu'ils se situent en zone inondable et en rive selon le règlement de zonage n° 436-2009;
9. Ce projet n'a aucun impact économique sur la région Pierre-De-Saurel;
10. Ce projet est primordial pour notre municipalité car c'est le seul chemin qui dessert la population de Sainte-Anne-de-Sorel et que notre municipalité est un territoire en impasse.

Considérant que cette demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité; considérant que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation afin de permettre la stabilisation du chemin du Chenal-du-Moine.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 527-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE LONGEANT LE CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE AFIN DE PROTÉGER SON INTÉGRITÉ ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN QUINZE (15) ANS.

**-Avis de motion pour présenter le règlement n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du**





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

### **Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Myriam Cournoyer afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans

### **-Dépôt du projet de règlement n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans**

La conseillère Myriam Cournoyer dépose un projet de règlement n° 527-2018 décrétant des travaux de stabilisation de la berge longeant le chemin du Chenal-du-Moine afin de protéger son intégrité et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en quinze (15) ans.

### DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

17-07-18

#### **-M. Mathieu Lafleur, receveur Équipe Québec, Challenge de l'Est du Canada**

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de monsieur Mathieu Lafleur, *receveur Équipe Québec, Challenge de l'Est du Canada*; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

### INFORMATIONS DIVERSES

### AUTRES AFFAIRES

18-07-18

#### **-Association des Aînés de Sainte-Anne-de-Sorel, demande d'autorisation pour pique-nique annuel**

Considérant que l'Association des Aînés de Sainte-Anne-de-Sorel désire tenir un pique-nique au parc Contant-Plante, le 8 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue de la rencontre annuelle sous forme de pique-nique au parc Constant-Plante de l'Association des Aînés de Sainte-Anne-de-Sorel, le 8 juillet 2018.

ADOPTÉE

### QUESTIONS DU PUBLIC

### LEVÉE DE LA SÉANCE

19-07-18

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,  
directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »